

Charte d'engagement de participation citoyenne

Groupe projet :

Nom du Participant :

- Participer avec assiduité aux différentes réunions et étapes de travail, ce jusqu'à la finalisation ou l'abandon du projet. Toute absence à deux réunions successives actera la fin de la participation et laissera la place vacante pour l'intégration d'une autre personne.
- Travailler dans l'intérêt général de la collectivité et ne pas utiliser les informations communiquées à des fins personnelles, partisans ou militantes.
- Respecter les différentes prises de parole et avis divergents dans le but d'instaurer un climat de confiance, et adopter une attitude constructive, sans volonté délibérée d'entrave, mais avec le souhait d'enrichir les échanges en vue d'aboutir à un résultat concret.
- Respecter la confidentialité des débats et accepter le rôle de réflexion et de proposition du groupe de projet et respecter l'autorité légale de délibération finale du Conseil Municipal.

Autrans-Méaudre en Vercors,

Signature :

le